



# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N° 2007/27

---

Document affiché en préfecture le 27 Septembre 2007

## SOMMAIRE

### DIRECTION DE L'ACTION INTERMINISTÉRIELLE

ARRETE N° 07.DAI/1.419 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre VALENTIN, Directeur Régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour la Bretagne - Pays de la Loire	Page 1
ARRETE N° 07.DAI/1.422 modifiant l'arrêté n°07.DAI/1.369 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt	Page 2
ARRETE N° 07.DAI/1.423 modifiant l'arrêté n° 07.DAI/1.372 portant mandat de représentation à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt	Page 2
ARRETE N° 07.DAI/1.424 modifiant l'arrêté n° 07.DAI/1.306 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature relative à l'ingénierie publique	Page 3
ARRETE N° 07.DAI/1.429 portant délégation de signature à Monsieur Yvonnick ESNAULT, Chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles des pays de la Loire.	Page 3

## DIRECTION DE L'ACTION INTERMINISTERIELLE

**ARRETE N° 07.DAI/1.419 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Pierre VALENTIN,  
Directeur Régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse  
pour la Bretagne - Pays de la Loire  
LE PREFET DE LA VENDEE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.  
VU la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat, modifiée et complétée par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983,  
VU la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,  
VU le code de l'action sociale et des familles et notamment les articles L312-1 et suivants,  
VU l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante,  
VU les articles 375 à 375-8 du code civil,  
VU le décret n° 88-42 du 14 janvier 1988 relatif au ressort territorial, à l'organisation et aux attributions des services extérieurs de l'éducation surveillée,  
VU le décret n° 88-949 du 6 octobre 1988 relatif à l'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs,  
VU le décret n° 90-166 du 21 février 1990 relatif à l'organisation du ministère de la justice et ses articles 1 et 4 remplaçant « éducation surveillée » par « protection judiciaire de la jeunesse »,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,  
VU le décret du Président de la République, en date du 5 juillet 2007, portant nomination de **Monsieur Thierry LATASTE, Préfet de la Vendée**,  
VU l'arrêté de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 29 juillet 2005, nommant **Monsieur Jean-Pierre VALENTIN, à l'emploi de directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse de la région Bretagne-Pays de la Loire, à compter du 5 septembre 2005**,  
VU l'arrêté de Madame le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, en date du 3 septembre 2007, nommant **Madame Sabine TACZYNSKI pour assurer les fonctions de directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse de la Vendée par intérim, à compter du 3 septembre 2007**  
VU l'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.378 du 1<sup>er</sup> août 2007 portant délégation de signature à **Monsieur Jean Pierre VALENTIN**, Directeur Régional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse pour la Bretagne – Pays de la Loire,  
SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

### **ARRETE**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à compter de ce jour, à Monsieur Jean-Pierre VALENTIN, directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse pour les régions Bretagne-Pays de la Loire, à l'effet de signer les correspondances relatives à l'instruction des dossiers de création et tarification des établissements sociaux et médico-sociaux mettant en œuvre les mesures éducatives ordonnées par l'autorité judiciaire en application de l'ordonnance n° 45-174 du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante ou des articles 375 à 375-8 du code civil ou concernant des majeurs de moins de vingt et un ans, instruction des dossiers de création des lieux de vie et d'accueil et instruction des dossiers d'habilitation des personnes physiques, établissements, services ou organismes publics ou privés auxquels l'autorité judiciaire confie habituellement des mineurs.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre VALENTIN, directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse pour les régions Bretagne et Pays de la Loire, délégation de signature est donnée, à l'effet de signer, au nom de Monsieur le Préfet, les documents visés à l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté à Monsieur Christian BELBEOC'H, directeur régional adjoint et à Madame Sabine TACZYNSKI, directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse de la Vendée par intérim.

**Article 3 -** L'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.378 en date du 1<sup>er</sup> août 2007 portant délégation de signature est abrogé.

**Article 4 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le directeur régional de la protection judiciaire de la jeunesse pour les régions Bretagne – Pays de la Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 17 septembre 2007

Le Préfet,  
Thierry LATASTE

**ARRETE N° 07.DAI/1.422 modifiant l'arrêté n°07.DAI/1.369 du 23 juillet 2007**  
**portant délégation de signature à Monsieur Pierre RATHOUIS,**  
**Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt**  
**LE PREFET DE LA VENDEE**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt,

VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles et les décrets n° 97.1202 du 19 décembre 1997 et n° 97.1203 du 24 décembre 1997 pris pour son application,

VU le décret du Président de la République en date du 5 juillet 2007 portant nomination de **Monsieur Thierry LATASTE, Préfet de la Vendée,**

VU l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministre de l'Ecologie et du Développement durable en date du 22 juin 2005 nommant Monsieur **Pierre RATHOUIS, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée,**

VU l'arrêté du Ministre de l'Agriculture nommant **Monsieur Patrick CAZIN-BOURGUIGNON ingénieur du génie rural des eaux et des forêts, adjoint au directeur départemental de l'agriculture de la Vendée** à compter du 17 septembre 2007;

VU l'arrêté préfectoral n° 07/DAI/1.369 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée,

VU l'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.380 en date du 1<sup>er</sup> août 2007 modifiant l'arrêté n°07.DAI/1.369 précité,  
SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée

**ARRETE**

**Article 1er** : L'article 3 de l'arrêté N° 07/DAI/1.369 du 23 juillet 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre RATHOUIS, les délégations de signature consenties au présent arrêté sont dévolues à Monsieur Patrick CAZIN-BOURGUIGNON, adjoint au Directeur, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts.

**Article 2** : Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 7** : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 20 septembre 2007

Le Préfet,  
Thierry LATASTE

**ARRETE N° 07.DAI/1.423 modifiant l'arrêté n° 07.DAI/1.372 portant mandat**  
**de représentation à Monsieur Pierre RATHOUIS,**  
**Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt**  
**LE PREFET DE LA VENDEE,**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur**  
**Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

VU l'article R731-3 du Code de Justice Administrative,

VU le décret n° 2003-1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et l'organisation des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt,

VU le décret du Président de la République en date du 5 juillet 2007 portant nomination de **Monsieur Thierry LATASTE, Préfet de la Vendée,**

VU l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable en date du 22 juin 2005 nommant **Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée,**

VU l'arrêté du Ministre de l'Agriculture nommant **Monsieur Patrick CAZIN-BOURGUIGNON, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts, adjoint au directeur départemental de l'agriculture de la Vendée** à compter du 17 septembre 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.372 du 23 juillet 2007, portant mandat de représentation à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

**ARRETE**

**Article 1er** - L'article 2 de l'arrêté n° 07/DAI/1.372 est modifié ainsi qu'il suit :

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre RATHOUIS, le mandat de représentation qui lui est conféré sera exercé par Monsieur Patrick CAZIN-BOURGUIGNON, ingénieur en chef du génie rural des eaux et des forêts.

**Article 2** – Les autres dispositions demeurent inchangées.

**Article 3** - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 20 septembre 2007

Le Préfet,  
Thierry LATASTE

**ARRETE N° 07.DAI/1.424 modifiant l'arrêté n° 07.DAI/1.306  
du 23 juillet 2007 portant délégation de signature relative  
à l'ingénierie publique  
LE PREFET DE LA VENDEE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
VU la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

VU la loi d'orientation n° 92.125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret n° 67.278 du 30 mars 1967 relatif à l'organisation et aux attributions des services départementaux et régionaux du ministère de l'équipement,

VU le décret n° 2003.1082 du 14 novembre 2003 relatif aux attributions et à l'organisation des directions départementales de l'agriculture et de la forêt,

VU le décret n° 2000.257 du 15 mars 2000 relatif à la rémunération des prestations d'ingénierie réalisées au profit de tiers par certains services des ministères de l'équipement et de l'agriculture,

VU le décret n° 2006.975 du 1<sup>er</sup> août 2006 portant Code des Marchés Publics,

VU le décret n° 2002.1209 du 27 septembre 2002 relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat au bénéfice des communes et de leurs groupements et pris pour l'application du III de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier,

VU le décret du Président de la République en date du 5 juillet 2007 portant nomination de **Monsieur Thierry LATASTE, Préfet de la Vendée,**

VU l'arrêté du Ministre de l'Agriculture et de la Pêche et du Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable en date du 22 juin 2005 portant nomination de **Monsieur Pierre RATHOUIS, en qualité de Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,**

VU l'arrêté n° 05013704 en date du 22 décembre 2005 du Ministre des Transports, de l'Equipement, du Tourisme et de la Mer portant nomination de Monsieur Bernard JOLY en qualité de Directeur départemental de l'équipement,

VU l'arrêté du Ministre de l'Agriculture nommant Monsieur **Patrick CAZIN-BOURGUIGNON, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts, adjoint au directeur départemental de l'agriculture de la Vendée** à compter du 17 septembre 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.369 modifié portant délégation de signature à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt,

VU l'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1. 304 portant délégation de signature à Monsieur Bernard JOLY, Directeur Départemental de l'Equipement,

VU les avis des comités techniques paritaires de la direction départementale de l'équipement et de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt sur le projet de document de stratégies locales en ingénierie publique,

VU l'arrêté préfectoral n° 06.DAEPI/1.225 du 26 juin 2006 portant création du guichet unique de l'ingénierie d'appui territorial,

VU l'arrêté préfectoral n° 07.DAI/1.306 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature relative à l'ingénierie publique,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** L'article 3 de l'arrêté n°07.DAI/1.306 du 23 juillet 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

Pour la direction départementale de l'agriculture et de la forêt

- à Monsieur Pierre RATHOUIS, Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, quel que soit le montant du marché. Cette délégation est également exercée par Monsieur Patrick CAZIN-BOURGUIGNON, ingénieur du génie rural des eaux et des forêts, adjoint au directeur

- A Monsieur Eric CAGNEAUX, chef du service Ingénierie de l'Aménagement dans la limite de ses attributions et compétences, pour les marchés d'un montant inférieur à 50 000 Euros H.T.

**ARTICLE 2 :** Les autres dispositions demeurent inchangées.

**ARTICLE 3 :** Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, le Directeur Départemental de l'Equipement de la Vendée et le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de la Vendée sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 20 septembre 2007

Le Préfet,

Thierry LATASTE

**ARRETE N° 07.DAI/1.429 portant délégation de signature à Monsieur Yvonnick ESNAULT,  
Chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi  
et de la politique sociale agricoles des pays de la Loire.**

**LE PREFET DE LA VENDEE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée (notamment par l'article 132 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales) relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 97.34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République en date du 5 juillet 2007 portant nomination de **Monsieur Thierry LATASTE, Préfet de la Vendée,**

VU l'arrêté ministériel du 18 août 2004 nommant **Monsieur Yvonnick ESNAULT, directeur du travail, chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles des Pays de la Loire**,  
VU l'arrêté préfectoral N° 07.DAI/1.359 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature,  
Considérant qu'il y a lieu de modifier l'arrêté du 23 juillet 2007 compte tenu des modifications de personnels au sein du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles des pays de la Loire ;  
SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée,

**ARRETE**

**Article 1er** - Délégation de signature est donnée à Monsieur Yvonnick ESNAULT, directeur du travail, chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles des Pays de la Loire, à l'effet de signer, dans le cadre des attributions dévolues à son service et concernant le département de la Vendée :

Tous actes, décisions et documents administratifs, dans les matières suivantes :

- a) les états exécutoires de recouvrement des cotisations d'assurances sociales, d'allocations familiales et d'assurance vieillesse agricoles (articles L. 725-4, L.725-5 et L. 725-6 du code rural),
- b) l'agrément des agents de contrôle de la caisse de mutualité sociale agricole (article L.724-7 du code rural et arrêté ministériel du 21 février 2001).

**Article 2** - En outre, délégation est donnée à Monsieur Yvonnick ESNAULT afin de signer toutes ampliations et copies conformes pour les arrêtés ou documents administratifs dont la signature est réservée à Monsieur le Préfet.

**Article 3** - En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvonnick ESNAULT, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er, sera exercée par Monsieur Franck LOHEAC, directeur adjoint du travail, adjoint au chef du service.

**Article 4** - L'arrêté préfectoral N° 07.DAI/1.359 du 23 juillet 2007 portant délégation de signature est abrogé.

**Article 5** - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée et le Directeur du travail, chef du service régional de l'inspection du travail, de l'emploi et de la politique sociale agricoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à LA ROCHE SUR YON, le 20 septembre 2007

Le PREFET,  
Thierry LATASTE